

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 28 mars 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 22 mars 2019.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
n° ordre 2019-03	
Présents :48	votants :58

Étaient présents : 48 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Fabienne De MACEDO, Mireille PROVENT, Sophie CASSAGNE, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Marc PENICAUD, Denis BIDON. **(24 présents)**

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul DAVID, Michel CAZENEUVE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CERA, Bernard SENGENES. **(24 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (10 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (5 pouvoirs)

Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD
Monsieur Alain MARMIE à Monsieur Jacques DUMAIS
Monsieur Alain MERLY à Monsieur Aldo RUGGERI
Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Sylvestre CAZENOVE
Monsieur Claude RESSEGAT à Monsieur Jean-Marc LLORCA

Albret Communauté : (5 pouvoirs)

Madame Liliane GRISO à Monsieur Jacques FRESQUET
Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur Pascal LEGENDRE
Monsieur Alain VILLA à Monsieur Jacques LAMBERT
Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Paulette LABORDE
Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Alain POLO

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

N° ordre : 2019-03**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant le retrait de Monsieur Alain LORENZELLI au moment du vote,

M. Pascal LEGENDRE, vice-président en charge de la commission des Finances présente le Compte Administratif 2018, document qui retrace, en ce qui concerne le budget principal et les décisions modificatives, l'exécution du Budget Primitif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	5 224 341.00 €
	Réalisé :	624 911.12 €
	Reste à réaliser :	236 500.00 €
Recettes	Prévu :	5 224 341.00 €
	Réalisé :	2 015 848.15 €
	Reste à réaliser :	0
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	6 076 253.00 €
	Réalisé :	5 170 891.43 €
Recettes	Prévu :	6 076 253.00 €
	Réalisé :	6 194 407.43 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		1 390 937.03 €
Fonctionnement :		1 023 516.00 €
Résultat global :		2 414 453.03 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte administratif 2018 et constate les résultats de clôture suivants :

- **Résultat de clôture investissement :1 390 937.03 €**
- **Résultat de clôture fonctionnement :1 023 516.00 €**
- **Résultat global :2 414 453.03 €**

Article 2 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération,

AR PREFECTURE

047-200020550-20190328-DL2019_03-BF
Regu le 08/04/2019

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	58
Pour	58
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 08/04/2019